

Bruxelles le 3 fevrier 1982
Note BIO COM (82) 52 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission du mercredi 3 fevrier 1982

1. VIN : point de la situation

Sur rapport de M. Dalsager la Commission a fait le point de la situation en ce qui concerne l'importation en France de vins en provenance d'Italie, en particulier depuis le 1er fevrier dernier.

La Commission considere que l'ensemble des mesures restrictives actuelles constitue, de la part des Autorites francaises, la continuation des infractions qui ont fait l'objet des avis motives des 2 et 12 octobre derniers.

Compte tenu de l'ensemble des informations dont elle dispose sur les mesures appliquees actuellement par les Autorites francaises et leurs consequences, la Commission a decide de saisir la Cour de justice des Communauts europeennes de cette affaire en lui demandant simultanement de prescrire les mesures provisoires necessaires.

Ces mesures pourraient consister en la suspension immediate des controles systematiques (possibilite d'effectuer des controles par sondages) et l'obligation de dedouaner immediatement tous les lots presentes a la frontiere. (Si les documents d'accompagnement ne sont pas regulierement etablis, le dedouanement des lots ne pourra etre retarde que pendant le temps strictement necessaire a leur regularisation, sauf s'il a ete constate ou s'il existe des soupcons motives que les produits ne sont pas conformes aux dispositions communautaires en matiere de composition, de pratiques oenologiques ou de fraude quant a l'origine).

2. ENERGIE :

M. Davignon viendra commenter ce point en salle de presse demain. Cette conference de presse fera l'objet d'une BIO separee.

3. ETATS UNIS

Preparation de la mission de trois commissaires (MM. Haferkamp, Davignon et Dalsager) a Washington lundi et mardi prochains. Il s'agit de la suite de la rencontre du mois de decembre dernier entre plusieurs Membres de la Commission et les Ministres americains Haig, Baldrige, Brock et Block. Sir Roy Denman donnera un pre-briefing sur ce voyage demain a 15 h.

a/c

Bruxelles, le 4 fevrier 1982.

Note BIU COM (82) 52 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

~~444.42~~
432

Je vous rappelle que ls points 2 et 3 font l'objet d'une bio
separee qui vous sont envoyees respectivement vers 15 h et 17 h
apres les conferences de presse du Vice-President Davignon et de
M. Denman.

4. RAPPORT SUR LE CODE DES AIDES

La Commission a entendu une communication orale de M.
Andriessen sur le fonctionnement du code des aides a la
siderurgie. Ce faisant, M. Andriessen a presente un document
comportant un rapport sur l'application en 1981 des regles
relatives aux aides a la siderurgie (Decision 257/80 CECA
respectivement 2320/81/CECA). En effet le code des aides
prevoit que la Commission fera annuellement rapport de son
application au Conseil et au Parlement europeen et au Comite
Consultatif CECA.

M. Andriessen a fait valoir que, dans le courant de 1981, le
nombre des interventions publiques en faveur de la siderurgie
dans la Communaute a considerablement accru. L'experience a
demonstre que peu de projets soumis a l'approbation de la
Commission sont d'emblee conformes aux dispositions du code des
aides. Aussi la Commission a du entamer dans la plupart des cas
des procedures dans le but de mettre les projets d'aides d'etat
et de restructuration des entreprises qui en beneficent en
conformite avec les exigences du code des aides. Ce faisant, la
Commission a fait face a des reticences de tous les Etats membres
concernes d'appliquer une reduction suffisante de capacite de
production, indispensable pour parvenir a un retour a la
viabilite et la rentabilite de la siderurgie communautaire.

Dans ces conditions, la Commission est de plus en plus
saisie de demandes des Etats membres souhaitant mettre en
reserve une partie de la capacite de production siderurgique.
Tout en restant convaincue que seule la suppression de la
production excedentaire peut assainir la siderurgie
communautaire, la Commission procedera a l'etablissement de
criteres rigoureux regissant la mise en reserve de certains
unites de production siderurgiques.

La Commission a approuve le rapport sur l'application du
code des aides siderurgiques en 1981. Le rapport sera envoye
au Conseil, au Parlement europeen et au Comite Consultatif CECA.

5. PROGRAMME D'INFORMATION

Le programme presente par le Vice-president Natali a ete
approuve par la Commission.

6. NOMINATION

Sur proposition de M. Davignon, la Commission a nomme Jean
DINKESPILER, Diecteur general adjoint de la DG XII et Directeur
general du Centre Commun de Recherche. Je vous rappelle que M.
Dinkespiler avait occupe ce poste a partir de 1973 mais qu'il
l'avais quitte il y a trois ans pour devenir directeur general
au Secretariat General du Conseil.

7. MESURES FRANCAISES DE VALORISATION DE CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS.

La Commission a eu un échange de vues - sur base d'un rapport interimaire établi par un groupe interservices sous la responsabilité de M. Narjes - sur les mesures annoncées par les autorités françaises en vue de la "reconquête du marché intérieur" et qui, comme vous le savez ont suscité depuis décembre dernier de nombreux commentaires de presse.

A ce stade, la Commission considère que tels qu'ils ont été présentés, les objectifs poursuivis par le Gouvernement français ne semblent pas viser l'orientation des échanges pour assurer une part du marché français aux entreprises nationales, mais agir sur la compétitivité des entreprises, objectif fondamental, qui est d'ailleurs celui de la Communauté. Mais la Commission souligne qu'elle doit être en mesure d'apprécier exactement la portée des aides envisagées et leurs effets sur les échanges, ce qui presuppose une notification préalable de tout projet d'aide, conformément aux dispositions des Art. 92 et suivants du Traité (ceci vaut, notamment pour les objectifs de coopération à la recherche et formation, encouragement aux nouvelles technologies, etc.)

8. AIDE HUMANITAIRE A LA POLOGNE

La Commission a décidé, sous réserve de l'accord de l'autorité budgétaire, de prévoir une somme de 8 millions d'écus pour des aides humanitaires en faveur des populations les plus démunies polonaises (familles nombreuses, personnes âgées et handicapées, familles avec enfants en bas âge, malades, orphelins, etc...)

La Commission a retenu cette somme après des consultations avec les organisations non-gouvernementales (CARITAS, Croix Rouge, etc) et à la lumière des besoins actuels. Elle permettra de donner une aide humanitaire pendant la période de mars à mai inclus. Environ 320 camions de 22 tonnes chacun, chargés d'aliments et de produits médicaux, pourront ainsi être acheminés vers la Pologne pendant cette période.

La Communauté a déjà donné une aide humanitaire de 2 millions d'écus au mois de décembre. Une première tranche de 1 million a déjà été effectuée par CARITAS par l'envoi d'une trentaine de camions. Une deuxième tranche d'une même importance suivra bientôt à travers des ONG tels que la Croix Rouge et Médecins sans Frontières.

Une cinquantaine d'ONG des Dix se réuniront à Bruxelles le 15 février dans les locaux de la Commission pour mettre sur pied un plan d'action et de coordination des aides humanitaires pour le mois de mars.

Amitiés,
Manuel SANTARELLI, Comeur 13h //

